



Licenciement / Démission, j'aimerais savoir ce qu'il en est

Par **Protez**, le **21/04/2010** à **18:11**

Bonjour,

Suite à 3j d'absences (les 01, 03 et 05/03/10) et à une demande de vacances d'une semaine faites le matin même (le 08/03/10) par sms, je reçois une L.R (le 13/03/10) me stipulant une mise à pied de 5j à compter du 15/03/10, accompagnée d'une procédure de licenciement (rendez vous le 22/03/10) pour absences injustifiées. Je contacte mon patron le 22 pour lui stipuler que je ne viendrais pas au rendez vous et ne suis pas retourné à mon bureau depuis (en effet, je pensais être mise à pied jusqu'à un licenciement pour faute grave).

Le 31/03/10, je reçois une autre L.R me stipulant que je suis considéré comme démissionnaire (chose que je n'ai jamais signé, stipulé ou même envisagé) ca je ne suis pas retourné travailler depuis le 22/03/10, sans aucune lettre ou même appel pour me demander de retourner à mon poste (alors que je l'ai contacté, moi, le 22/03/10 à midi pour lui indiquer que je ne viendrais pas au rendez vous, il ne m'a rien dis pour ma matinée d'absence). je répond donc à ceci par une L.R (que mon patron a reçu le 09/04/10) lui indiquant que je ne suis pas démissionnaire, et lui demandant de m'informer sur la suite des évènement (quoi faire pour le licenciement, chèque de salaire, ..) .Depuis, je n'ai aucune nouvelle.

Ma mère me conseil de retourner à mon bureau et de travailler comme ci de rien n'était (je n'y suis pas aller depuis le 15/03/10)

**Pourriez vous m'indiquer quoi faire et quels sont mes droits?
Puis-je le poursuivre au prud'homme s'il me considère comme démissionnaire?**

En vous Remerciant d'avance,

Protez

Par **miyako**, le **23/04/2010** à **20:55**

Bonsoir,

Votre employeur n'est absolument pas obligé de vous licencier et la situation peut durer longtemps .L'abandon de poste est toujours considéré comme faute grave par les CPH, donc

inutile d'aller devant le CPH ,vous êtes certain de perdre.
Mais ,vous ne pouvez pas non plu être considéré comme démissionnaire.
Mais pourquoi ne pas démissionner????
ou alors cherchez un autre emploi???

Amicalement vôtre
suji Kenzo